



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)
puis : M^{me} Hsieh (Thaïlande)

Sommaire

Point 15 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Point 19 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Science, technologie et innovation au service du développement durable
- b) Culture et développement durable
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 15 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable (A/78/62-E/2023/49)

Point 19 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

a) Science, technologie et innovation au service du développement durable (A/78/232)

b) Culture et développement durable (A/78/217)

c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/78/224)

1. **M. González Sanz** [Chef du Département de la science, de la technologie et de l'innovation de la Division de la technologie et de la logistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], intervenant par liaison vidéo pour présenter le rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international » (A/78/62-E/2023/49), dit que l'évolution du contexte de la coopération numérique, les incidences des conflits et du risque de cyberconflit et la gouvernance des données sont trois éléments clés des textes issus du Sommet. Il est nécessaire d'organiser la coopération numérique pour se rapprocher de l'inclusion universelle dans l'économie numérique, prendre en compte la dimension numérique dans les mesures de lutte contre la pauvreté, les inégalités de genre et les changements climatiques et faire face à la menace croissante que représentent les problèmes de cybersécurité.

2. Bien que 63 % de la population mondiale ait accès à Internet, seulement 27 % de celle des pays les moins avancés compte parmi ses utilisateurs. Si rien n'est fait, la fracture numérique pourrait bien entraîner une fracture en termes de développement. Coopération numérique, partage des technologies et partenariats restent essentiels pour que les populations éloignées et mal desservies aient accès à Internet. Le passage au numérique a donné lieu à une montée des conflits dans lesquels les technologies numériques jouent un rôle de plus en plus important. Ces dernières sont de plus en plus souvent des sources de conflit et des armes, qu'il s'agisse des cyberattaques qui perturbent les infrastructures et les services, du vol d'informations sensibles ou de la capacité de déstabilisation des hypertrucages (« deep fakes ») et des informations fallacieuses. Les pays qui n'ont pas les infrastructures de cybersécurité nécessaires pour se protéger de ces menaces risquent d'en pâtir de manière

disproportionnée, amplifiant ainsi les déséquilibres de pouvoir au niveau mondial. Toutefois, les technologies numériques peuvent offrir des outils favorisant le principe de responsabilité et l'établissement de la vérité, facilitant la consolidation de la paix et décourageant les atteintes aux droits humains.

3. Il est nécessaire de tenir des débats sur la réglementation et la gouvernance pour faire face aux effets multidimensionnels des données numériques. La concentration géographique des innovations numériques et de la gestion des données, les problèmes de juridiction transfrontalière, les politiques en matière de concurrence, les droits des consommateurs et la modération des contenus sont autant de sujets de préoccupation. Les instances internationales examinent de plus en plus ces questions, avec à la clé un risque de fragmentation dans leur traitement. L'économie mondiale des données risque également d'être dominée de manière permanente par une poignée d'acteurs issus d'économies technologiquement avancées. La Commission de la science et de la technique au service du développement doit pouvoir rassembler les parties prenantes pour qu'elles travaillent ensemble sur ces questions complexes et contribuent à l'élaboration de solutions qui profitent à la population mondiale.

4. L'Assemblée générale examinera les résultats du textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information en 2025. Avec l'aide de la Commission, cet examen devrait permettre aux États Membres et aux autres parties prenantes de bien comprendre les difficultés qui continuent de se poser pour la transition numérique et le développement, et pourrait favoriser le consensus quant à la vision de l'avenir de la société numérique et la manière de définir celle-ci dans le cadre du pacte numérique mondial et d'autres processus.

5. Dans son rapport sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable (A/78/232), le Secrétaire général a souligné le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'accélération de la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en insistant sur le fait que la fracture numérique joue sur l'accès des personnes aux avantages des nouvelles technologies et risque d'exacerber les clivages sociaux. Afin d'évaluer les capacités nationales en matière de science, de technologie et d'innovation, la CNUCED a créé en 2021 un indice de préparation aux technologies d'avant-garde, qu'elle a mis à jour en 2022. D'après une analyse de 166 pays réalisée en 2022 en utilisant cet indice, les pays en développement, en particulier ceux d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne,

risquent d'être laissés pour compte par la vague technologique actuelle. Les gouvernements des pays en développement doivent donc apprendre de toute urgence à mieux tirer parti des possibilités technologiques et créer un environnement propice aux innovateurs et aux entreprises œuvrant dans le domaine. Il faut coordonner les politiques et les initiatives adoptées dans des domaines tels que l'énergie, l'environnement et l'industrie en mobilisant l'ensemble des acteurs publics. Le Secrétaire général a également souligné que le succès des politiques nationales dépendait de la coopération mondiale.

6. Le Secrétaire général a également conseillé aux États Membres de mener des activités d'analyse prospective et d'évaluation des technologies afin de repérer les difficultés, les possibilités et les nouvelles tendances en vue d'élaborer une approche stratégique aux fins de la diffusion de la science, de la technologie et de l'innovation. Il a également proposé de mettre en place des mécanismes internationaux en vue d'appuyer l'élaboration d'un programme international inclusif dans ce domaine, en particulier dans le contexte du Programme 2030. Il faut selon lui renforcer la coopération internationale afin d'élaborer des cadres normatifs cohérents, des lignes directrices déontologiques, des normes et des réglementations pour exploiter le potentiel des technologies d'avant-garde, telles que l'intelligence artificielle, tout en atténuant autant que possible les risques.

7. Les États Membres doivent recenser, prioriser et favoriser les technologies vertes, qui pourraient encourager une diversification durable et une transformation structurelle, et aider le secteur privé et les établissements universitaires à investir dans la recherche et la mise au point de produits et services qui répondent aux besoins du développement. La communauté internationale doit par ailleurs améliorer la cohérence entre les accords internationaux sur le commerce, la propriété intellectuelle et les changements climatiques afin d'inciter à l'action climatique fondée sur la science, la technologie et l'innovation. L'un des principaux messages du rapport est que les pays en développement doivent renforcer la recherche et l'innovation locales, mais qu'il importe également de déployer des efforts internationaux concertés, notamment en matière de collaboration dans le domaine de la recherche, de renforcement des capacités et d'aide financière, en vue de rendre les systèmes nationaux d'innovation plus propices à un développement inclusif et durable.

8. **M. Minchenberg** (Directeur du Bureau de liaison de New York de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et

Représentant de l'UNESCO auprès de l'ONU à New York), présentant la note du Secrétaire général sur la culture et le développement durable (A/78/217), indique que le rapport figurant dans la note porte sur les deux ans qui se sont écoulés depuis juin 2021 et propose d'examiner l'application de la résolution 76/214 de l'Assemblée générale, et identifie des tendances et formule des recommandations de politique générale. Le document s'appuie sur un large processus consultatif auquel ont participé les États membres de l'UNESCO, les organisations intergouvernementales, les entités du système des Nations Unies, la société civile et les milieux universitaires.

9. Depuis l'exercice précédent, mené en 2021, la communauté internationale a clairement pris conscience de l'importance de la culture pour le développement durable. Pour la première fois, les États Membres se sont engagés fermement en faveur de la culture dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable), et cette prise de conscience s'est également ressentie dans d'autres instances politiques majeures, comme le Groupe des 77 et la Chine, le Groupe des Vingt et le groupe Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud (groupe BRICS). La culture prend également une place de plus en plus importante dans les cadres politiques régionaux, tels que ceux de l'Union africaine et de la Communauté du Pacifique. La Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable a aussi été caractérisée par un renouvellement des engagements en faveur de l'adoption de politiques soutenant la culture.

10. Le rapport met en avant la tendance majeure du renouvellement de l'engagement des États en faveur de la protection des droits culturels. Au moment où l'exercice des droits culturels recule, les États ont réaffirmé que le respect de ces droits était une condition préalable à l'établissement de sociétés inclusives et démocratiques et ont adopté des politiques visant à renforcer le statut des artistes et autres professionnels de la culture. Les discussions mondiales sur le retour et la restitution des biens culturels se multiplient.

11. Les États intègrent de plus en plus la culture dans leurs systèmes éducatifs et reconnaissent de plus en plus l'importance de la diversité culturelle dans les environnements d'apprentissage. Ils renforcent également leur soutien à l'économie culturelle et créative, notamment dans le cadre de stratégies de diversification économique. Face à la crise de la COVID-19, les gouvernements ont élaboré des plans de relance pour améliorer la résilience du secteur culturel.

Par ailleurs, les États adaptent de plus en plus leurs secteurs culturels à la transformation numérique. Ils ont signalé la persistance de disparité en matière de compétences numériques, de rémunération du travail culturel en ligne et de transformation numérique des musées. Face à des crises multidimensionnelles, la culture reste un élément essentiel de la consolidation de la paix et du relèvement après un conflit. Au cours de la période considérée, la culture a été mise au service de la prévention des conflits et du relèvement postconflit, en particulier en ce qui concernait le maintien des moyens de subsistance et l'emploi des jeunes, notamment en vue de la prévention de l'extrémisme violent. En Iraq et au Liban, la mise en œuvre des initiatives de l'UNESCO visant à donner aux populations locales les moyens de reconstruire leurs monuments historiques, leurs quartiers, leurs écoles, leurs musées et leurs espaces créatifs continue de progresser. Les droits culturels des réfugiés ont également fait l'objet d'un regain d'attention et il semblerait que l'engagement en faveur de la diplomatie culturelle ait été renforcé.

12. Par ailleurs, la culture est de plus en plus utilisée pour soutenir l'action climatique et la protection de la biodiversité et les États sont de plus en plus nombreux à adopter des stratégies de résilience pour les sites du patrimoine culturel. En outre, les institutions culturelles et le secteur de la création se montrent de plus en plus résolus à entreprendre des démarches plus écologiques. Le rapport met également en avant la contribution positive de la culture à la durabilité urbaine et aux stratégies d'adaptation des objectifs de développement durable.

13. D'importants progrès ont été enregistrés dans la mesure de l'incidence de la culture sur le développement durable, comme le montrent la mise en œuvre des Indicateurs Culturel|2030 de l'UNESCO dans plusieurs pays et la première publication de données relatives à l'indicateur mondial de la cible 11.4 des objectifs de développement durable, qui vise à redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

14. L'UNESCO demande que la culture soit considérée comme un bien public mondial et qu'elle devienne un objectif à part entière dans le programme de développement au-delà de 2030. Elle appelle également au renouvellement de l'engagement en faveur d'un financement durable de la culture comme levier d'action pour un développement inclusif et durable.

15. **M. Hanif** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du

secrétaire général intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire » (A/78/224), dit que, dans ce rapport, le Secrétaire général présente une analyse des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays à revenu intermédiaire dans la prise en compte de la dimension environnementale du développement durable. Ce rapport a été présenté conformément à la résolution 76/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée dispose qu'il doit inclure les résultats de l'état des lieux sur l'appui offert aux pays à revenu intermédiaire par le système des Nations Unies pour le développement.

16. Les pays à revenu intermédiaire, qui représentent environ 30 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et environ 75 % de la population mondiale, jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, les multiples crises ont anéanti des années de progrès et des millions de personnes supplémentaires ont été plongées dans la pauvreté à la suite de la pandémie. Les pays à revenu intermédiaire font face à une série de défis communs, que sont les effets persistants de la pandémie de COVID-19, une crise du coût de la vie déclenchée par l'inflation galopante, l'augmentation de l'insécurité alimentaire due à la guerre en Ukraine et le lourd bilan des changements climatiques. Le resserrement de la politique monétaire visant à lutter contre l'inflation dans les économies avancées a entraîné des sorties de capitaux et des dépréciations monétaires, qui ont accru la pression sur la balance des paiements, augmenté les coûts du service de la dette et exacerbé les risques pesant sur la soutenabilité de la dette. Dans de nombreux pays à revenu intermédiaire, le poids d'une dette publique croissante supplante progressivement les investissements dans les objectifs et l'action climatique.

17. Dans son rapport, le Secrétaire général a demandé à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates. Il propose notamment de mettre en place des mécanismes de renégociation de la dette et de recourir davantage aux remises de dette en échange de programmes en faveur des objectifs de développement durable ou de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'aux titres de dette avec partage des risques. Il faut s'efforcer de trouver des solutions globales et structurelles de long terme aux problèmes de dette souveraine, notamment par des réformes de l'architecture internationale de la dette, qui n'ont que trop tardé. Certaines mesures visant à résoudre ces problèmes figurent dans le plan de relance des objectifs de développement durable proposé par le Secrétaire général.

18. Les pays à revenu intermédiaire doivent s'engager dans des transitions vertes justes et inclusives, parallèlement aux efforts internationaux, impulsés par les pays à revenu élevé, visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il leur faudra s'orienter vers des modes de production et de consommation plus durables et passer à une économie numérique et fondée sur la connaissance. La plupart des pays à revenu intermédiaire ont besoin d'un soutien important pour effectuer une telle transition, notamment en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Les banques multilatérales de développement sont bien placées pour apporter ce soutien, tout comme le système des Nations Unies. Une part importante des financements devrait être accordée à long terme et à des conditions très favorables.

19. D'après l'état des lieux sur l'appui offert aux pays à revenu intermédiaire par le système des Nations Unies pour le développement, ce dernier travaille en étroite collaboration avec les pays concernés et a amélioré l'adaptation et la cohérence de son appui au cours des dernières années. Environ 60 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ayant répondu à l'enquête menée en vue de réaliser l'état des lieux ont indiqué avoir mis en place une stratégie spécifique pour les pays à revenu intermédiaire, toutes sauf une utilisent des indicateurs qui vont au-delà du revenu national brut (RNB) par habitant et la plupart utilisent des cadres conçus pour des pays en situation particulière en plus des cadres spécifiques à chacune d'entre elles. Les outils les plus souvent mentionnés sont les outils de modélisation, suivis par les évaluations des besoins relatifs aux objectifs de développement durable et les analyses de scénarios et l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

20. La coopération internationale pour le développement doit s'appuyer sur une évaluation des différentes lacunes de développement des pays à revenu intermédiaire, de leurs vulnérabilités et de leurs capacités de mobiliser des ressources, compte tenu des difficultés multidimensionnelles auxquelles ces pays se heurtent en matière de développement durable. La communauté internationale devrait continuer de rechercher de nouvelles manières d'envisager le problème qui aillent au-delà du critère du PIB, comme un indice de vulnérabilité multidimensionnel. Le Département des affaires économiques et sociales est prêt à alimenter les délibérations de la Commission à ce sujet.

21. **Le Président** invite la Commission à tenir un débat général sur les points 15 et 19 de l'ordre du jour et les alinéas a), b) et c) de ce dernier.

22. **M. Guevara Rodríguez** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que l'informatique et les communications sont des forces au service du bien qui ont multiplié les possibilités d'apprentissage, facilité le développement des compétences, amélioré l'accès aux soins de santé, renforcé l'inclusion financière, amélioré la productivité agricole et renforcé le suivi des catastrophes et la coordination en cas d'urgence. Cependant, leur utilisation par les pays en développement a été limitée par le manque d'infrastructures, de capacités informatiques, de ressources humaines et de compétences spécialisées. Les pays en développement ne bénéficient pas du même accès aux technologies émergentes et aux avantages de la numérisation rapide, alors qu'ils en ont besoin pour atteindre de plus hauts niveaux de développement, et 2,7 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à Internet. Le renforcement de la coopération internationale, notamment le transfert de technologies et le renforcement des capacités, est nécessaire pour combler le fossé numérique. L'économie numérique inclusive, le contenu Internet adapté aux particularités et aux besoins locaux, notamment linguistiques, l'accès aux réseaux numériques et à la connectivité, le renforcement des capacités et le transfert de technologies à des conditions favorables, l'investissement dans les infrastructures numériques, la protection des données, la gouvernance des données, l'intelligence artificielle, la prévention des écarts d'accès à Internet et de la fragmentation d'Internet, la lutte contre la mésinformation et la désinformation et l'élaboration de principes communs d'un avenir numérique pour toutes et tous sont autant de domaines essentiels pour la coopération numérique.

23. L'ONU a un rôle essentiel à jouer dans la promotion d'une gouvernance mondiale des données plus équilibrée, en accordant notamment une attention particulière aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. L'accès à l'informatique et aux communications devrait être universel, équitable, non discriminatoire et abordable. Il faudra déployer des efforts concrets pour contribuer à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement, conformément à la vision réaffirmée lors du récent Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe attend avec impatience de tenir des négociations constructives sur le pacte numérique mondial, dans le cadre desquelles il faudra s'attaquer aux obstacles structurels à l'accès aux technologies nouvelles et émergentes auxquels se heurtent les pays en développement.

24. La mondialisation a créé à la fois de nouvelles perspectives et de nouveaux défis en matière de croissance économique, de développement et d'éradication de la pauvreté. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place un système commercial mondial équitable qui permette à tous les pays et à tous les peuples de tirer profit de cette mondialisation. La coopération internationale est essentielle pour réduire les inégalités au moyen du commerce et du développement tout en respectant la marge de manœuvre décisionnelle dont chaque pays dispose. La communauté internationale doit réaffirmer son engagement à créer un environnement propice au développement et à faciliter les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, tous les acteurs, et en particulier les pays développés, doivent respecter les engagements qu'ils ont pris au niveau mondial. Un système multilatéral revitalisé, dont l'Organisation des Nations Unies serait le centre, est indispensable à la mise en place d'une mondialisation plus inclusive et plus durable.

25. La science, la technologie et l'innovation sont d'importants catalyseurs de la croissance durable et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Surtout, il est urgent de trouver des moyens de répondre aux besoins variés des pays à revenu intermédiaire en matière de développement. Le Groupe exhorte la communauté internationale à œuvrer de concert pour relever les nombreux défis posés par la mondialisation.

26. **M. Dhungel** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, fait observer que, depuis la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information en 2003, l'évolution rapide de la technologie a eu des répercussions considérables pour les sociétés, les économies et la gouvernance. La transformation économique et l'amélioration de la productivité reposent en grande partie sur l'informatique et les communications, la science et l'innovation. Le numérique peut améliorer la qualité et la prestation de services publics tels que les soins de santé et l'éducation, contribuer à réduire les disparités économiques et éducatives et aider à lutter contre la crise climatique, à permettre d'atteindre les objectifs de développement durable et à prévenir et enrayer les pandémies. L'accès aux technologies de pointe est cependant très inégalitaire. Alors que les pays développés abandonnent progressivement les anciens réseaux et adoptent 5G, les pays à faible revenu doivent se contenter des réseaux 2G et 3G en raison des obstacles au déploiement de la 5G, comme les coûts

prohibitifs des infrastructures et des équipements, le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité et les contraintes liées à la réglementation et à la mise en place du réseau. La fracture numérique se creuse : seuls 36 % environ des habitants des pays les moins avancés utilisent Internet, contre 66 % au niveau mondial. En plus des difficultés d'accès à Internet, la formation aux outils numériques est insuffisante.

27. L'informatique et les communications peuvent être moteurs de changement en aidant les pays les moins avancés à relever certains des défis les plus importants. Il faut donc améliorer l'accès à la connaissance et à la technologie et aux possibilités de contribuer au développement de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment en renforçant le transfert de technologies. Conformément au Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, les pays les moins avancés exhortent les partenaires de développement, dont le système des Nations Unies pour le développement, à les aider à améliorer notablement les éléments de leur infrastructure liés à la science, à la technologie et à l'innovation, ainsi que leurs capacités d'innovation, d'ici à 2031, à garantir à toutes et tous un accès abordable à Internet dans tous les pays les moins avancés d'ici à 2030, à faciliter le développement du réseau à large bande dans les pays les moins avancés, à encourager les investissements dans les microentreprises, ainsi que dans les petites et moyennes entreprises, qui facilitent l'accès à Internet et aux services numériques, à promouvoir la capacité de production et la compétitivité dans les pays les moins avancés au moyen de la création d'entreprises fondée sur l'exploitation des technologies et à concevoir des écosystèmes axés sur l'innovation numérique dans les pays les moins avancés, qui soient adaptés à la finalité et résilients face à d'autres éventuelles pandémies.

28. Les populations marginalisées et isolées des pays les moins avancés ne devraient pas avoir à être spectateurs à l'ère numérique et devraient bénéficier d'un accès égal aux outils, services et informations numériques afin de pouvoir contribuer à l'écosystème numérique mondial et en tirer profit. Les négociations sur le pacte numérique mondial devraient viser à permettre aux personnes, aux populations et aux pays de tirer pleinement parti de leur potentiel, de favoriser le développement durable et d'améliorer la qualité de vie. L'avenir numérique doit être inclusif et équitable.

29. **M. Wallace** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que l'économie de nombreux États de la CARICOM est trop tributaire de quelques secteurs, ce qui les rend vulnérables aux chocs extérieurs et limite la productivité. L'informatique et les communications

peuvent transformer la sous-région, notamment en renforçant plusieurs secteurs qui pourraient être décisifs pour son développement durable. La région attache donc une grande importance au développement de ce domaine. La pandémie de COVID-19 et l'intensification des crises et des conflits mondiaux ont aggravé les problèmes dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et des autres services publics, et ainsi mis en évidence l'importance de la résilience des infrastructures numériques.

30. Les populations des petits États insulaires en développement souffrent de manière disproportionnée de maladies non transmissibles et de problèmes de santé mentale. Il faut prendre des mesures d'envergure en vue d'améliorer les systèmes de soins de santé de ces pays si nous voulons qu'ils atteignent l'objectif de développement durable n° 3 relatif à la santé, et l'informatique et les communications pourraient aider à créer des systèmes de soins de santé plus solides et plus résilients, qui pourraient présenter des avantages directs pour les femmes et les filles. Il est donc fondamental de tirer parti de ce domaine pour améliorer l'éducation, la formation et les soins de santé et ainsi autonomiser les femmes, les filles et les groupes marginalisés.

31. Investir dans des systèmes d'alerte rapide, dans la collecte de données en temps réel et dans les réseaux de communication pourrait sauver des vies et atténuer les effets des catastrophes sur les petits États insulaires en développement. La CARICOM appuie donc pleinement les travaux de l'Organisation météorologique mondiale et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en vue de sauver davantage de vies et de moyens de subsistance grâce aux systèmes d'alerte rapide d'ici à la fin de 2027. Elle salue également les efforts déployés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour réduire la fracture numérique, qui reste importante, dans la mesure où 2,7 milliards de personnes dans le monde n'avaient toujours pas accès à Internet en 2022. Consciente des risques posés par les cyberconflits, la CARICOM continue de prôner la mise à disposition de ressources et l'organisation de formations en vue de protéger les domaines numériques de ses membres. Il faut mener des politiques rigoureuses pour renforcer la cybersécurité et donner aux petites nations les moyens de protéger leurs secteurs numériques.

32. Bien que la mondialisation ait apporté des avantages extraordinaires à de nombreuses personnes, elle a également créé et aggravé de profonds déséquilibres. La CARICOM se heurte à un environnement mondial de plus en plus compétitif et est exposée à des risques qui ne font qu'augmenter, mais l'architecture financière indifférente ne la protège pas.

Pour lutter contre les effets différenciés de la mondialisation, il importe de renforcer la coopération et l'appui au développement. Il est urgent d'aider à tirer profit de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment des technologies d'avant-garde, afin d'assurer une reprise résiliente après la pandémie et de jeter les bases d'une croissance et d'une diversification économiques durables. Les investissements internationaux dans le renforcement des capacités et le transfert de technologies sont essentiels pour renforcer les systèmes nationaux et régionaux et permettre à la région de s'adapter à l'évolution rapide de la technologie. En tant que sous-région, la CARICOM possède une identité et une histoire qui lui sont propres et attache une grande importance à la culture, qu'elle considère comme un secteur stratégique dont il faut tirer parti pour la réalisation des objectifs de développement durable. Dans cette optique, elle s'associe aux demandes de création d'un répertoire de l'identité, des connaissances et des traditions culturelles des petits États insulaires en développement, afin de renforcer la collaboration entre ces derniers.

33. Compte tenu des nombreux obstacles au développement durable que rencontrent les pays en développement, la coopération au service du développement doit privilégier les besoins variés des pays et leur apporter un appui adapté et cohérent. Il faut utiliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnel, réformer l'architecture financière internationale et mettre en place un mécanisme dédié au traitement de la dette. La CARICOM reste déterminée à changer les choses en profondeur et collaborera avec toutes les parties prenantes pour concrétiser sa vision d'une région des Caraïbes plus prospère et plus inclusive.

34. **M^{me} Motsumi** (Botswana), prenant la parole au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que l'informatique et les communications ont un rôle intéressant à jouer pour surmonter les obstacles structurels que rencontrent les pays en développement sans littoral, dans la mesure où elles améliorent l'efficacité, facilitent l'accès aux chaînes de valeur mondiales et génèrent des avantages économiques et sociaux. La croissance du secteur du numérique et des secteurs apparentés favoriserait la diversification et la restructuration de l'économie. Cependant, des difficultés considérables, comme des problèmes d'infrastructure, les coûts d'accès et d'utilisation élevés, le manque de compétences, des réglementations inadaptées et un environnement peu favorable, empêchent les pays en développement sans littoral de tirer pleinement parti du potentiel du secteur. Par ailleurs, ces derniers dépendent des pays côtiers voisins pour l'accès aux câbles sous-marins et les bandes

passantes internationales, ce qui a des conséquences importantes sur les coûts.

35. Le rythme auquel évolue actuellement la technologie numérique est sans précédent, et la pandémie de COVID-19 a montré que celle-ci pouvait aider à renforcer la résilience en cas de crise : alors que les sociétés étaient confinées, Internet et les progrès numériques ont permis aux populations de rester en contact et aux sociétés de continuer à fonctionner. Toutefois, ces progrès sont inégaux, et l'on constate de fortes disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, entre les femmes et les hommes et entre les populations rurales et urbaines. Dans un registre plus encourageant, la connectivité numérique dans les pays en développement sans littoral s'est améliorée au cours des dix dernières années, même si elle ne permet pas de répondre aux besoins de la population.

36. Les innovations dans les domaines de la robotique, de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets et des mégadonnées recèlent un potentiel considérable pour la promotion du bien-être des populations et la réalisation des objectifs de développement durable. Avec l'appui de politiques adaptées, l'informatique et les communications peuvent favoriser la transformation structurelle de l'économie, réduire le coût des échanges et les frais de transit et faciliter l'intégration des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale. La coopération internationale est primordiale pour soutenir l'accès universel à Internet, et les pays en développement sans littoral exhortent les partenaires de développement, les pays de transit, les organismes des Nations Unies concernés et le secteur privé à soutenir la connectivité numérique et à faciliter le transfert de technologies, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Il faut augmenter considérablement les investissements dans les infrastructures numériques pour permettre aux pays en développement sans littoral de tirer parti de l'apprentissage en ligne, de la gouvernance en ligne et du commerce électronique. Il est également nécessaire de renforcer la cybersécurité et de protéger les infrastructures numériques essentielles, compte tenu de la montée de la désinformation, des discours haineux et d'autres problèmes dus au détournement des outils numériques.

37. Enfin, dans la perspective des négociations à venir sur le prochain programme d'action pour les pays en développement sans littoral, la communauté internationale doit saisir l'occasion offerte par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral pour agir immédiatement et collectivement afin que ces pays ne soient pas laissés de

côté et qu'ils soient au premier rang de la révolution numérique.

38. **M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, affirme que, bien que la mondialisation ait ouvert des perspectives, ses avantages sont inégalement répartis et creusent par conséquent les écarts entre les pays du Nord et ceux du Sud. Afin de ne laisser personne de côté, il convient de mettre immédiatement en œuvre les accords internationaux de développement durable, notamment les accords relatifs à la coopération internationale et au financement du développement. Il est également essentiel de corriger les graves déséquilibres économiques existants, de promouvoir l'allègement de la dette extérieure et de remédier à la réduction des investissements étrangers directs et de l'aide publique au développement. Il faut revitaliser le multilatéralisme et le rendre véritablement inclusif.

39. La communauté internationale doit établir de toute urgence un nouvel ordre économique qui soit réellement juste, équitable et inclusif et qui soit fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur les règles de droit international. Pour commencer, elle doit faire progresser la réforme de l'architecture financière internationale. Nous ne pourrions jamais surmonter la crise multidimensionnelle que nous traversons sans réaliser de réels progrès en faveur de la réforme tant attendue des institutions de Bretton Woods. L'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme revitalisé, transparent et inclusif, axé sur la promotion de la paix et la sécurité internationales et du développement, ont un rôle essentiel à jouer pour remédier aux problèmes posés par la mondialisation. Il faut également mettre en place un système commercial multilatéral fondé sur des règles, transparent, inclusif, non discriminatoire et équitable, qui puisse contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Groupe des Amis rejette les pratiques commerciales unilatérales et protectionnistes qui ne servent qu'à promouvoir les intérêts nationaux de quelques pays, au détriment du fonctionnement des organisations multilatérales et des efforts mondiaux déployés pour relever les défis auxquels la communauté internationale se heurte.

40. Dans un univers mondialisé et interconnecté, les mesures coercitives unilatérales ont des répercussions non seulement sur les pays qui en font l'objet, mais aussi sur l'économie mondiale dans son ensemble, ainsi que sur les chaînes d'approvisionnement et la sécurité alimentaire et énergétique. Ces mesures illégales perturbent les marchés, menacent le multilatéralisme et entravent le commerce, l'investissement et le

développement à l'échelle mondiale. Elles continueront de causer des souffrances humaines partout dans le monde si l'on n'y met pas fin immédiatement, ce qui permettrait à toutes les nations de réaliser pleinement leur potentiel productif et de contribuer ainsi à trouver des solutions mondiales aux défis actuels.

41. Le Groupe des Amis redoublera d'efforts en vue d'établir un nouvel ordre économique international, défendra le caractère fondamental de la Charte des Nations Unies et continuera de soutenir les mécanismes de réduction de la pauvreté et des inégalités.

42. **M. Muhamad** (Malaisie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que, bien que le pire de la pandémie de COVID-19 soit passé, de nombreux problèmes persistent, comme les tensions géopolitiques, l'incertitude macroéconomique, l'insécurité alimentaire et énergétique et la crise climatique. La coopération est le fondement d'une résilience et d'une croissance continues, et l'ASEAN est déterminée à renforcer sa capacité à relever ces défis, tout en exploitant les possibilités de croissance.

43. L'ASEAN s'efforce de renforcer la coopération numérique, notamment en négociant un nouvel accord-cadre sur l'économie numérique pour la région visant à améliorer l'accès à Internet et à permettre aux personnes et aux entreprises de tirer le meilleur parti de l'écosystème numérique. Elle poursuivra la mise en œuvre de son Plan directeur numérique pour 2025 et de sa stratégie de coopération régionale en matière de cybersécurité. Les États membres de l'ASEAN continueront à prendre part de manière constructive aux délibérations sur le pacte numérique mondial et s'emploieront à faire adopter un pacte qui favorise l'inclusion numérique, l'innovation et l'interopérabilité et accélère la réalisation des objectifs de développement durable.

44. L'ASEAN a pris des mesures pour chercher à résoudre les problèmes existentiels que constituent les changements climatiques et l'insécurité alimentaire et énergétique. En septembre 2023, elle a adopté une stratégie régionale de neutralité carbone, qui vise à accélérer la transition vers une économie à faible émission de carbone et à assurer une transformation écologique. Elle est déterminée à garantir une sécurité énergétique durable, notamment grâce au Réseau électrique de l'ASEAN. L'ASEAN s'efforce également de lutter contre l'insécurité alimentaire en améliorant la productivité de ses systèmes agroalimentaires et en garantissant le commerce sans entrave des produits alimentaires, en mettant en œuvre notamment des initiatives et plans régionaux. Elle continuera de

soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et cherchera à créer une dynamique en tirant parti du Sommet de l'avenir.

45. Aucune nation ne peut résoudre à elle seule les problèmes transfrontières. Les États Membres doivent continuer de favoriser les partenariats, et l'ASEAN reste déterminée à stimuler la coopération régionale et extérieure pour améliorer la résilience économique, notamment en renforçant les secteurs numériques en vue de consolider le rôle de pôle de croissance de la région.

46. **M^{me} Hamdouni** (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, déclare que le Groupe se félicite de l'état des lieux établi par le Secrétariat concernant l'aide actuellement disponible pour les pays à revenu intermédiaire, ainsi que de la coopération du système des Nations Unies pour le développement et des efforts qu'il déploie pour améliorer l'adaptation et la cohérence de l'appui qu'il prête aux pays à revenu intermédiaire. Ces derniers se heurtent à des difficultés multidimensionnelles qu'on ne peut mesurer à l'aide de critères fondés uniquement sur le revenu. Le Groupe demande de nouveau d'examiner la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire et d'adopter une approche plus inclusive et plus équitable. Il importe d'étudier des mesures permettant d'aider les pays à revenu intermédiaire à mobiliser des ressources financières en faveur des objectifs de développement durable, notamment en menant des initiatives telles que le projet de plan de relance des objectifs de développement durable, en réformant l'architecture financière internationale et en instaurant des cadres de financement nationaux intégrés.

47. Le Groupe demande à toutes les entités, fonds et programmes des Nations Unies de mettre davantage leurs activités en adéquation avec les priorités des pays à revenu intermédiaire au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et encourage tous les fonds et programmes à élaborer des stratégies spécifiques visant à aider les pays à revenu intermédiaire, notamment pour mobiliser et exploiter le financement en faveur du développement durable. Il préconise également d'utiliser l'état de lieux pour élaborer un plan d'action interinstitutions complet à l'échelle du système visant à faciliter la coopération au service du développement de manière adaptée aux défis spécifiques et aux besoins divers des pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, il faut apporter un soutien plus cohérent aux pays à revenu intermédiaire en vue de nouer des partenariats, de favoriser l'innovation et de favoriser les accords de coopération Sud-Sud et

triangulaire. Les commissions économiques régionales jouent un rôle primordial à cet égard.

48. Le Maroc, qui préside le Groupe, accueillera la première conférence interrégionale pour les pays à revenu intermédiaire à Marrakech en 2024.

49. **M. Mira Ramirez** (El Salvador) estime que les crises actuelles, et la pandémie de COVID-19 en particulier, ont rappelé l'importance et le rôle de catalyseur de la science, de la technologie et de l'innovation, des technologies numériques et du développement numérique lorsqu'il s'agit de relever des défis multidimensionnels. Le Gouvernement salvadorien considère qu'un environnement propice est une condition préalable indispensable pour que la coopération avec les parties prenantes permette d'obtenir les meilleurs résultats en matière de développement national. Afin de réduire les écarts et de favoriser l'égalité d'accès aux avantages que procurent la science, la technologie et l'innovation et la transformation numérique, il convient d'investir davantage dans des infrastructures numériques accessibles et inclusives, d'améliorer la formation aux outils numériques et de perfectionner le transfert de technologies et le renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement.

50. Ces dernières années, le Salvador a entrepris une ambitieuse transformation numérique. Il a ainsi créé un ministère de l'innovation, amélioré ses infrastructures numériques et tiré parti des technologies nouvelles et émergentes pour fournir des services publics et économiques et les transformer, mis au point des cadres réglementaires pour renforcer la sécurité numérique et pris des mesures pour réduire la fracture numérique et améliorer l'accès à Internet. Le Gouvernement a récemment approuvé un cadre juridique visant à mieux utiliser les technologies numériques et l'innovation au niveau national. Son projet de mise en place d'un accès à Internet dans les espaces publics, mené en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a progressé et il a conclu il y a quelques semaines un accord avec Google visant à numériser les services publics.

51. Si l'on souhaite combler les déficits de financement actuels, il faut prendre des mesures décisives, notamment en trouvant de toute urgence des solutions aux problèmes spécifiques qui empêchent les pays à revenu intermédiaire d'accéder aux financements à des conditions favorables. La Commission devrait prendre des mesures concrètes pour mieux comprendre le développement afin de pouvoir mesurer les écarts de développement de chaque pays, leurs vulnérabilités multidimensionnelles et les difficultés que rencontrent

les pays à revenu intermédiaire. Si un cadre fondé sur d'autres critères que le PIB était mis au point pour allouer les ressources de manière plus équitable, la réponse aux besoins de ces pays serait considérablement meilleure.

52. **M^{me} Ríos Serna** (Colombie) dit que le Gouvernement colombien veille à ce que chaque citoyen ait accès aux outils et ressources numériques nécessaires pour prospérer à l'ère numérique. Ce dernier s'est fixé pour objectif de faire en sorte que 85 % de la population ait accès à Internet d'ici à la fin de 2026, ce qui faciliterait également la fourniture de services publics et la présence gouvernementale dans toutes les régions du pays. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en ayant recours aux nouvelles technologies et en augmentant considérablement les investissements dans les infrastructures. La coopération internationale, notamment dans le domaine des financements, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, jouera également un rôle déterminant. En recevant un appui, les pays en développement pourraient tirer parti de l'économie numérique pour offrir des possibilités à chacun, en particulier aux personnes en situation de vulnérabilité, et atteindre les objectifs de développement durable. Si l'on veut renforcer les capacités d'utilisation des outils et plateformes numériques, il convient d'adopter une approche inclusive et intersectionnelle afin de ne laisser personne de côté. La conception et la gestion de ces outils et plateformes doivent être accessibles, inclusives, respectueuses des connaissances et pratiques traditionnelles, et porteuses de changement, afin de combler la fracture numérique entre les femmes et les hommes.

53. L'environnement numérique doit être un espace libre et sécurisé considérant la protection des droits humains comme une priorité. Il est de la responsabilité de chacun de prendre, collectivement, des mesures, comme la mise au point de cadres juridiques et réglementaires, pour protéger l'ensemble de la population, et en particulier les femmes et les filles, en éliminant la violence de genre et la maltraitance à l'égard des enfants. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel de veiller à ce que les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle ne perpétuent pas la discrimination. La Colombie continuera de participer aux débats sur le pacte numérique mondial, qui sont l'occasion d'aborder ces questions.

54. Les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à des défis multidimensionnels qui les empêchent de surmonter les obstacles au développement. Bien qu'ils investissent beaucoup en vue de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux

en matière de développement durable, d'action climatique et de préservation de la diversité biologique, ils ne bénéficient pas d'un accès prioritaire aux financements à des conditions favorables et leurs capacités de dépenses publiques sont limitées par la situation macroéconomique mondiale. Il faut donc absolument prendre des mesures de toute urgence pour redéfinir les critères utilisés pour accorder l'accès aux financements à des conditions favorables et les remplacer par des critères multidimensionnels autres que le PIB. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, il importe de constituer un groupe d'experts, avec le soutien de la Commission de statistique, pour faire avancer la proposition du Secrétaire général visant à recenser un ensemble d'indicateurs multidimensionnels qui pourraient orienter les débats intergouvernementaux.

55. **M^{me} Babikyan** (Arménie) dit que l'Arménie soutient l'élaboration du pacte numérique mondial ainsi que la récente proposition du Secrétaire général concernant la création d'un conseil consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle. L'Arménie recourt depuis longtemps aux technologies de l'information et des communications et au numérique pour promouvoir l'inclusion économique et améliorer la gouvernance publique, l'éducation et la qualité de la vie de la population. Elle intègre la science, la technologie et l'innovation dans ses stratégies nationales de développement, crée un environnement favorable à l'essor du secteur numérique et renforce les liens avec le privé pour une action mieux coordonnée. De nombreuses entreprises multinationales de ce secteur sont présentes dans le pays.

56. Avec un consortium d'entreprises privées, les autorités arméniennes ont créé une cité de l'innovation à Erevan (« Engineering City ») afin d'attirer de nouvelles entreprises technologiques, de stimuler leurs activités et d'accélérer la recherche de solutions novatrices complexes. L'Arménie dispose également d'un écosystème attractif pour les jeunes pousses : 20 d'entre elles se sont ainsi partagé une enveloppe totale de 700 millions de dollars d'investissements au cours des deux années précédentes. En outre, le pays a sensiblement progressé dans la promotion de la participation des femmes dans le secteur numérique et les domaines associés ; celles-ci représentent pour l'heure 44 % de la main d'œuvre employée dans le secteur à l'échelle nationale.

57. L'informatique et les communications, d'une part, la science, la technologie et l'innovation, d'autre part, constituent des outils utiles à la réalisation des objectifs de développement durable et sont particulièrement importants pour les pays à revenu intermédiaire. L'état des lieux concernant l'aide disponible pour ces pays a

mis en exergue les vulnérabilités de ces derniers et la nécessité d'agir en urgence dans le cadre du système des Nations Unies et au-delà. L'Arménie attache la plus grande importance à l'élaboration et à l'introduction d'un ensemble de critères exhaustifs qui permettent de mesurer le développement par d'autres moyens que le PIB.

58. **M^{me} Jalili** (République islamique d'Iran) constate que le développement d'une nouvelle génération de technologies telles que l'informatique en nuage, l'intelligence artificielle et les mégadonnées, contribue à aggraver la fracture numérique qui existe entre pays développés et pays en développement. Les écarts sont exacerbés par les politiques de repli, les stratégies protectionnistes et les mesures unilatérales. Le Sommet mondial sur la société de l'information devait être l'occasion de s'attaquer à ce problème, mais il a échoué. L'action multilatérale est primordiale, notamment en matière de renforcement des capacités. Les pays développés doivent respecter leur engagement à mettre à disposition les moyens d'appliquer le Programme 2030, et ce, hors de toute politisation. L'ONU – en particulier l'UIT – a un rôle central à jouer dans l'amélioration de la coopération internationale et régionale et dans le renforcement des capacités des pays en développement. Les pays développés n'ont pas non plus respecté leur engagement pris au titre de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui prévoyait que les pays en développement aient la possibilité de participer aux décisions relatives à la gouvernance d'Internet.

59. Les entreprises privées, y compris les plateformes de médias sociaux, doivent suivre les règles, les normes et les décisions des pays dans lesquels elles sont actives et répondre de leur comportement dans l'environnement numérique. Les États devraient réfléchir aux moyens d'obliger les entreprises à rendre des comptes pour les conséquences de leur comportement hors de leur territoire et devraient exercer le pouvoir de contrôle qui leur est dévolu sur les entreprises et plateformes numériques relevant de leur juridiction. À cet égard, les États ne doivent pas utiliser les technologies de l'information et des communications pour imposer des mesures coercitives de nature économique, politique ou autre, y compris des mesures de restriction ou de blocage contre d'autres États. Les Nations Unies ont encore beaucoup de chemin à parcourir dans la réalisation de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, dont les engagements n'ont pas été tenus en ce qui concerne l'amélioration de la coopération. Le pacte numérique mondial doit compléter ces efforts en permettant à chaque pays de définir son propre modèle de développement numérique et de formuler ses propres

politiques en matière de connectivité et d'accès. Il est primordial de réduire la fracture numérique si l'on veut pleinement exploiter toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.

60. **M^{me} Curzio Vila** (Mexique) dit que la science, la technologie et l'innovation servent de catalyseurs pour la réalisation du Programme 2030 et sont essentielles au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience. La communauté internationale devrait favoriser une coopération ouverte et inclusive et encourager la mise en commun des connaissances, le transfert de technologies et l'accès aux biens publics numériques. Il faut créer des synergies entre les organisations multilatérales, les agences de développement, les acteurs privés et les autres parties prenantes afin de renforcer les capacités numériques, scientifiques et technologiques et l'innovation dans le monde entier. Ces efforts internationaux doivent être complétés par les politiques nationales de promotion de l'apprentissage et de l'innovation. Le Mécanisme de facilitation des technologies joue un rôle important dans le renforcement des capacités nationales visant à promouvoir l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation.

61. Face à la fracture numérique et à la diffusion inégale de la technologie, il faut clairement optimiser les ressources afin que tout le monde puisse en profiter. Pour le Mexique, les priorités sont les suivantes : remédier aux déséquilibres structurels, notamment aux inégalités fondées sur le genre ; éliminer les obstacles qui entravent la participation pleine, concrète et égale des femmes aussi bien hors ligne que dans l'environnement numérique ; améliorer l'accès égal, sûr et abordable des femmes et des filles au numérique, aux technologies de l'information et des communications (et à Internet) ainsi qu'à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; développer la maîtrise des outils numériques. En tant que coprésident du Groupe des Amis des technologies numériques, le Mexique continuera de défendre une conception ambitieuse et inclusive d'un pacte numérique mondial qui décuple les possibilités offertes par ces technologies et qui atténue les risques, le but étant de favoriser un développement technologique mondial qui soit éthique, juste et équitable.

62. La culture contribue à l'inclusion sociale, à la création d'emplois, à la qualité de l'éducation, à la santé et à l'avancement des femmes et des filles. Il revient à la communauté internationale de préparer collectivement le terrain pour que la culture soit prise en compte dans le programme de développement après 2030 en tant que bien public mondial.

63. **M. Cruz** (Angola) dit que le développement rapide des technologies de l'information et des communications acquiert une importance croissante en lien avec le développement durable et la construction d'un monde plus équitable, démocratique et inclusif. Les pays recourent au numérique pour améliorer la qualité des services publics et rapprocher l'État de ses administrés. Le commerce électronique accélère le développement économique et renforce la coopération internationale.

64. Au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenu à La Havane en septembre 2023, il a été question du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des moyens de renforcer la coopération Sud-Sud. Les membres du Groupe ont exhorté les institutions internationales à redoubler d'efforts pour aider les pays du Sud à mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont demandé que les pays du Sud soient mieux représentés dans le système de la gouvernance internationale et ont reconnu le rôle important de la coopération Sud-Sud en complément – mais non en remplacement – d'une coopération plus large incluant les pays du Nord.

65. Les autorités angolaises considèrent que le renforcement du système numérique national est indispensable à la diversification de l'économie et à l'augmentation de la productivité, qu'il soutient la croissance économique et la compétitivité au niveau mondial et qu'il favorise la transition numérique et la transition verte. À un forum international organisé dans le pays en juin 2023, le Président de l'Angola a déclaré que l'informatique et les communications étaient un levier de modernisation technologique du secteur industriel nécessaire à la croissance économique et sociale. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures visant à renforcer la confiance dans les réseaux de services et à les sécuriser ; elles sont notamment axées sur la protection des infrastructures et des services informatiques critiques ainsi que sur la promotion d'une utilisation gratuite, sûre et efficace du cyberspace.

66. **M. Shaker** (Arabie saoudite) souligne que le monde assiste à l'évolution rapide des techniques relatives à l'intelligence artificielle, à l'apprentissage automatique et à l'informatique quantique. Son pays salue le travail effectué par les organismes des Nations Unies pour suivre ces innovations sans précédent, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/78/62–E/2023/49).

67. L'Arabie saoudite œuvre sans relâche pour apporter sa pierre à l'édifice à tous les niveaux. Elle est membre fondateur de l'Organisation de coopération numérique, qui rassemble les ministres des communications de ses États membres et vise à donner des moyens d'agir aux jeunes, aux femmes et aux entrepreneurs. À la session en cours de l'Assemblée générale, elle a cofondé – avec Bahreïn, Chypre, le Pakistan et le Rwanda – le Groupe des Amis de l'ONU pour la coopération numérique. L'autorité nationale chargée des données et de l'intelligence artificielle a signé avec l'UIT un accord de financement pour la création de cadres mondiaux de préparation à l'intelligence artificielle. L'Arabie saoudite collabore également avec le programme Digital Development Partnership de la Banque mondiale afin d'appuyer les stratégies de développement numérique en faveur des pays les moins développés et des pays à revenu intermédiaire.

68. *M^{me} Hsieh (Thaïlande), Vice-Présidente, assume la présidence.*

69. **M^{me} Gantana** (Namibie) dit que la Namibie se joint aux autres pays à revenu intermédiaire pour demander l'adoption d'un système global qui permette de mesurer le progrès par d'autres moyens que le PIB. Il s'agit d'une priorité de son gouvernement, lequel est fermement convaincu qu'il est primordial pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, de posséder un outil avancé de mesure du bien-être.

70. Une coopération internationale efficace pour le développement exige une évaluation systématique des pays à revenu intermédiaire. Celle-ci suppose d'identifier les écarts de développement, de produire des données ventilées permettant de dresser un tableau clair des inégalités dans les pays considérés, d'analyser les inégalités économiques de sorte à mieux comprendre comment la croissance du PIB est répartie à l'intérieur des pays, d'étudier les investissements consentis dans l'éducation, la santé et la formation professionnelle, d'estimer l'efficacité du filet de protection sociale et de contrôler l'état de l'infrastructure physique et des capacités technologiques. Il est aussi important de comprendre comment un pays s'insère plus largement dans le contexte régional et mondial en considérant la conjoncture géopolitique, les relations commerciales et la participation aux accords et organisations internationales. Une évaluation complète offrira aux partenaires de développement internationaux une compréhension plus globale de la situation et facilitera l'élaboration de stratégies et de mesures plus efficaces et mieux adaptées aux pays à revenu intermédiaire.

71. La délégation namibienne remercie le Secrétaire général d'avoir reconnu la nécessité d'apporter un soutien supplémentaire aux pays à revenu intermédiaire afin qu'ils tirent parti des financements pour atteindre les objectifs de développement durable. La Namibie soutient la relance des objectifs de développement durable, la réforme de l'architecture financière internationale et l'instauration de cadres de financement nationaux intégrés.

72. **M^{me} Rubio** (République dominicaine) dit que les technologies de l'information et des communications devraient être utilisées pour résoudre les problèmes environnementaux, sociaux et économiques auxquels se heurte la communauté mondiale. Ces technologies offrent des possibilités sans précédent en matière d'éducation et de formation et peuvent donc contribuer directement à la réalisation des objectifs de développement durable. L'inclusion numérique et l'accès à l'information en ligne sont essentiels si l'on ne veut laisser personne de côté. La République dominicaine est résolue à investir dans l'infrastructure et dans les programmes de renforcement des capacités pour autonomiser les communautés et réduire la fracture numérique.

73. Les technologies de l'information et des communications sont essentielles dans la gestion et la préservation des ressources naturelles. Depuis plusieurs années, les autorités dominicaines améliorent la gouvernance et combattent la corruption en dématérialisant les démarches administratives et en encourageant la participation en ligne. Il faut remédier à la fracture numérique pour que tout le monde tire parti de ces technologies. La coopération internationale est primordiale pour permettre à tous les pays en développement d'accéder aux technologies les plus modernes et les plus innovantes.

74. La République dominicaine s'engage à utiliser les technologies de l'information et des communications de manière responsable et équitable pour bâtir un monde plus prospère, juste et durable. Tous les pays devraient contribuer aux efforts mondiaux visant à mettre le potentiel de transformation du numérique au service du bien-être de tous et toutes.

75. **M^{me} Kavaleuskaya** (Biélorus) dit que sa délégation convient que les mécanismes de soutien du système des Nations Unies et d'autres partenaires doivent être adaptés aux besoins de développement propres aux pays à revenu intermédiaire, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la mobilisation des ressources. Les obstacles au développement durable auxquels se heurtent ces pays sont multidimensionnels et ne peuvent

être mesurés uniquement à l'aide d'instruments basés sur les revenus. Une approche plus individualisée et des indicateurs autres que le PIB sont nécessaires.

76. Il convient de mettre en œuvre des réformes immédiates et systémiques de l'architecture financière existante et du paradigme de la coopération pour le développement afin d'élaborer des solutions à long terme qui garantissent le droit au développement et renforcent la capacité à mobiliser les ressources financières. L'innovation industrielle, les investissements internationaux et l'intégration de la science et de la technologie dans les systèmes de production nationaux sont essentiels à la croissance économique et à la compétitivité des pays à revenu intermédiaire, au développement de leur secteur privé et à leur intégration dans l'économie mondiale. Les pays à revenu intermédiaire ont également besoin que l'on élargisse le soutien technique et les partenariats internationaux de manière à éviter tout détournement de la position de donateur à des fins politiques.

77. Le groupe des pays à revenu intermédiaire est le seul à ne pas disposer de document stratégique de coopération avec le système des Nations Unies. On pourrait remédier à cette situation en élaborant un plan d'action global de l'ONU pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Il est regrettable que ce sujet n'ait pas été traité dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/78/224), malgré la demande formulée en ce sens dans la résolution 76/215 de l'Assemblée générale. Ce sujet important doit figurer dans le projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire qu'il est prévu d'examiner à la session en cours.

78. **M. Barro** (Burkina Faso) dit qu'en investissant dans les technologies émergentes, les pays pourront mieux prévoir les crises et concevoir des solutions novatrices qui permettent d'y faire face. Les technologies de l'information et des communications sont susceptibles de révolutionner la manière d'aborder les problèmes et d'accélérer l'essor des économies. Des innovations telles que la dématérialisation des services, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets offrent des moyens d'améliorer le bien-être des personnes et de promouvoir un développement équitable et inclusif. Toutefois, le progrès a toujours lieu de façon inégale, et les pays en développement sont lésés en matière d'accès aux services de communications.

79. Dans le but de mettre les technologies numériques et émergentes au service du développement socioéconomique, les autorités du Burkina Faso s'efforcent d'augmenter les investissements dans

l'enseignement des sciences, de créer un environnement favorable à l'innovation en construisant des infrastructures, de soutenir la diffusion des technologies dans des domaines comme la santé, l'agriculture ou encore les énergies renouvelables et de faciliter la collaboration entre les instituts de recherche et les entreprises. La stratégie nationale de développement de l'économie numérique (2018-2027) vise l'introduction du numérique dans tous les aspects de la vie économique et sociale. Ces mesures portent leurs fruits : plus de 75 % de la population a accès à Internet, et le recours aux moyens de paiement électroniques a augmenté. Néanmoins, des efforts restent à consentir pour assurer le maillage du territoire national, réduire les coûts de connexion à Internet et développer l'utilisation des services numériques.

80. La communauté internationale devrait travailler ensemble et promouvoir la mise en commun du savoir et des technologies afin de relever les défis mondiaux relatifs au développement durable. Tous les États Membres devraient intensifier leurs efforts pour intégrer la science et la technologie dans leurs politiques nationales de développement.

81. **M. Zhao Haibo** (Chine) souligne que les technologies de l'information et des communications se développent rapidement et que les pays sont de plus en plus interconnectés et dépendants les uns des autres. Dans le même temps, l'unilatéralisme et le protectionnisme progressent à grande vitesse ; la fracture numérique et l'écart entre les pays du Nord et ceux du Sud se sont aussi aggravés. La communauté internationale doit instaurer de toute urgence une coopération ouverte dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, au service d'un développement mondial plus solide, plus écologique et plus sain. Il faut mutualiser les efforts pour créer un environnement ouvert, équitable, juste et non discriminatoire propice au développement scientifique et technologique. Il importe de réduire au plus vite la fracture numérique de sorte que la transformation n'exclue aucun pays et que personne ne soit laissé de côté. Une gouvernance renforcée des technologies émergentes et des règles internationales plus équitables sont nécessaires.

82. Une nouvelle révolution technologique est en marche : celle de l'intelligence artificielle. Elle aura des répercussions profondes sur la mondialisation économique et le développement humain. La communauté internationale doit chercher à instaurer des règles et des normes pertinentes qui établissent un équilibre entre les intérêts de tous les pays et qui permettent à leurs populations de toutes tirer équitablement parti des bienfaits des technologies

émergentes. Un véritable multilatéralisme doit être mis en œuvre, et il faut promouvoir la création d'une économie mondiale ouverte. La communauté internationale devrait rejeter les pratiques qui perturbent et désorganisent les chaînes d'approvisionnement et refuser la construction de murs et de barrières ; elle devrait s'opposer aux sanctions unilatérales et aux contraintes extrêmes, car ses objectifs sont le développement équitable et raisonnable de l'économie internationale et la création d'un climat favorable à l'essor des pays en développement.

83. La Chine soutient activement le rôle central joué par l'ONU dans la gouvernance numérique mondiale. Elle a accueilli la Conférence mondiale sur Internet et lancé une initiative pour la sécurité des données qui offre une base en vue d'une gouvernance mondiale d'Internet, le but étant de construire une communauté de destin pour l'humanité dans le cyberspace. La Chine continuera de réaliser l'initiative « Une Ceinture et une Route » et de soutenir les mesures axées sur le développement à l'échelle planétaire.

84. **M^{me} Ching** (Singapour) dit qu'il est nécessaire de déployer des efforts constants et concertés, tant entre les États qu'à l'intérieur des pays, pour éviter les écueils de la transition numérique et en tirer le meilleur parti possible. Les avantages doivent être partagés équitablement pour profiter à tous et à toutes.

85. Les autorités de Singapour veillent à ce que la population ait accès aux moyens d'information et de communication numériques, à ce qu'elle maîtrise les outils connexes et à ce qu'elle développe ses compétences en la matière. Les Singapouriennes et les Singapouriens sont encouragés à pratiquer l'apprentissage numérique tout au long de la vie. Le pays a lancé une plateforme numérique visant à aider les petits États à renforcer leurs capacités numériques. Il a élaboré un plan relatif à la desserte numérique dans lequel il expose ses priorités stratégiques en matière d'infrastructure pour la décennie suivante. Par ailleurs, une stratégie nationale relative à l'intelligence artificielle a été lancée ; cette innovation est mise à profit dans les domaines de la santé, du climat et de la sécurité alimentaire.

86. La gouvernance des biens communs numériques doit être renforcée sur la base d'un ensemble de principes partagés. L'ASEAN a ouvert des négociations concernant un accord régional sur l'économie numérique dont le but est de faciliter la mise en place de systèmes interopérables, de flux de données transfrontaliers et d'échanges commerciaux.

87. Singapour soutient l'initiative du Secrétaire général en faveur d'un pacte numérique mondial qui soit

l'occasion de bâtir une architecture numérique ouverte et inclusive à l'échelle planétaire. Un pacte de ce type devrait accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en donnant accès à Internet à tous et à toutes et en achevant le maillage des territoires à l'horizon 2030, en renforçant les capacités des petits États et des pays en développement ou encore en mettant en place une plateforme mondiale pour l'innovation qui serve à apporter des solutions numériques aux problèmes concrets.

88. **M^{me} Pg Ibrahim** (Brunéi Darussalam) dit que la fracture numérique subsiste puisque 2,7 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet. Les autorités brunéiennes demeurent résolues à utiliser les technologies de l'information et des communications en appui à leur approche multidimensionnelle du développement durable. Leur plan directeur pour l'économie numérique vise à créer une société connectée et tournée vers l'avenir et une économie dynamique et durable. La transformation numérique est à l'œuvre dans divers secteurs économiques et administratifs, soutenue par la large implantation d'Internet dans le pays. Le développement rapide des technologies de l'information et des communications a amélioré les services de santé, stimulé l'économie et offert de nouvelles possibilités dans le secteur éducatif.

89. Au plus fort de la pandémie de COVID-19, le Ministère de la santé a introduit une application mobile basée sur la recherche des contacts pour contenir la diffusion de la maladie. Par la suite, l'application a été améliorée pour permettre aux utilisateurs et aux utilisatrices de prendre des rendez-vous médicaux, de consulter des médecins par visioconférence et d'accéder à leur dossier médical personnel. Elle a été primée par l'Asia-Pacific ICT Alliance pour son utilité et son inclusivité.

90. La réduction de la fracture numérique constitue un investissement stratégique pour l'avenir du Brunéi Darussalam. Dans le cadre du programme Digital for All (« Le numérique pour tous et toutes »), les personnes âgées ont acquis les compétences numériques de base, notamment celles relatives au commerce électronique, à la banque en ligne et à la cybersécurité. Les autorités continuent d'investir dans l'expansion de l'infrastructure et dans le développement de solutions novatrices afin de connecter les foyers à faible revenu vivant dans des zones rurales et reculées. Lancé en 2020 sous forme dématérialisée, le système national de protection sociale rend les démarches plus accessibles aux personnes qui demandent un soutien financier. Des dispositifs de financement hybride aident les microentreprises et les petites et moyennes entreprises

à adopter des solutions numériques qui améliorent leur productivité et leur efficacité.

91. **M^{me} Gahlot** (Inde) dit qu'il faut mettre à profit les atouts des technologies de l'information et des communications pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La transition numérique est susceptible de réduire les écarts d'accès aux services publics, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. India Stack a beaucoup à apporter en la matière : il s'agit d'une interface de programmation d'applications ouverte, ses principes, techniques et fonctionnalités peuvent donc être appliqués dans tous les pays.

92. Durant sa présidence du Groupe des Vingt (G20), l'Inde a insisté sur la nécessité d'investir dans des infrastructures publiques numériques qui soient sûres, fiables, transparentes et inclusives, en particulier dans les pays du Sud. Les autorités indiennes envisagent de dresser un inventaire mondial des infrastructures numériques publiques à l'intention des membres du G20 et d'autres pays. Elles ont également proposé de former une alliance axée sur l'assistance technique et le financement de ces infrastructures dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il faut également prévoir des programmes de formation, de perfectionnement des compétences et de reconversion pour que personne ne soit laissé de côté dans les sociétés de l'information.

93. Étant donné le rôle important joué par la science, la technologie et l'innovation dans la résolution des problèmes de développement du Sud, les pays développés devraient montrer plus d'empressement à financer la recherche et à transférer des technologies aux pays en développement en fonction des priorités et politiques nationales énoncées par ces derniers. Les pays en développement ont la particularité de devoir trouver un équilibre entre, d'une part, l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation à des fins de modernisation de leur économie et, d'autre part, la protection de leur héritage culturel et de leurs traditions. Pays d'une grande diversité linguistique et culturelle, l'Inde érige en priorité absolue la pleine reconnaissance et la protection de la culture et considère que sa valeur intrinsèque constitue un atout au service des objectifs de développement durable. La diversité est une caractéristique commune des pays à revenu intermédiaire comme l'Inde et constitue un défi pour leur développement. L'Inde s'efforce de passer d'une économie linéaire à un système circulaire et a fait de cette transition un des volets majeurs de la campagne Lifestyle for the Environment (« Un style de vie adapté à l'environnement »).

94. **M. Alkhuraibet** (Koweït) dit que les technologies de l'information et des communications sont indispensables si l'on veut accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en satisfaisant les conditions de la vie moderne sans compromettre celles des générations futures. En 2019, le Koweït a créé un centre de la communication publique pour des services de l'État plus connectés. Ce centre joue un rôle majeur dans la formulation de réponses rapides en cas de nouvelle crise, comme pour la pandémie de COVID-19.

95. La moitié de la population mondiale n'a malheureusement pas un accès satisfaisant aux nouvelles technologies. Sont notamment concernées les personnes appartenant à des groupes défavorisés dans les pays les moins avancés, dans les pays en développement sans littoral et dans les petits États insulaires en développement. Le Koweït s'engage en faveur d'une société numérique mondiale ouverte à tous et à toutes. Le pays est membre de l'UIT depuis 1959 et siège à son conseil pendant la période 2023-2026. Durant les prochaines décennies, les technologies de l'information et des communications joueront un rôle croissant dans la gestion et le contrôle des systèmes énergétiques.

96. **M. Adenopo** (Nigéria) dit que le Gouvernement nigérian s'est engagé à augmenter de 20 % les investissements dans les infrastructures numériques et les programmes de formation aux technologies connexes par rapport à l'année précédente. Le but est de connecter 10 millions de Nigérianes et de Nigériens supplémentaires, en particulier celles et ceux vivant dans des zones rurales et mal desservies. Les évolutions technologiques rapides exigeant des adaptations perpétuelles, le Gouvernement est en train de revoir sa stratégie numérique nationale pour l'aligner sur le Programme 2030.

97. Engagé en faveur de la coopération Sud-Sud, le Nigéria a récemment noué des partenariats avec d'autres pays à revenu intermédiaire tels que le Brésil et l'Inde, avec lesquels il partage ses meilleures pratiques en matière d'agriculture durable. Membre de la Zone de libre-échange continentale africaine, il est parvenu à augmenter de 15 % le volume de ses échanges avec les autres pays africains, contribuant ainsi aux 4 % de croissance du PIB régional. Sa participation à la zone de libre-échange a entraîné la création de plus de 50 000 emplois, principalement dans des secteurs d'activité durables. En outre, les autorités nigérianes ont lancé un programme qui encourage l'innovation et l'entrepreneuriat à travers le continent et a déjà attiré 300 millions de dollars d'investissements.

98. Les difficultés liées à la fracture numérique, au développement durable et à l'interdépendance des pays du monde exigent que l'on prenne des mesures concrètes dont on puisse mesurer les effets. Dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information de 2024, la communauté internationale devrait adopter une approche holistique et multipartite pour remédier à ces problèmes.

99. **M^{me} Alatawi** (Bahreïn) dit que son pays a intégré l'infrastructure numérique dans ses programmes nationaux dès l'adoption de sa vision économique pour 2030. Entre 2019 et 2022, plus de 200 services administratifs ont été dématérialisés. Dans le secteur éducatif, cela permet notamment de fournir du matériel technologique moderne pour encourager les jeunes à acquérir des compétences numériques. L'introduction d'une politique donnant la priorité à l'informatique en nuage, en 2017, a réduit les frais de fonctionnement et renforcé la sécurité et la productivité des services de l'État. Ces progrès ont permis à Bahreïn d'être choisi par Amazon Web Services comme centre de sa première zone de disponibilité au Moyen-Orient.

100. Une loi sur la protection des données est entrée en vigueur en 2018 à Bahreïn. Le Centre national de cybersécurité veille à la sécurité de l'infrastructure numérique et a mis en œuvre plus de 30 mesures de gouvernance informatique. Soucieux de réduire la fracture numérique dans le monde arabe, Bahreïn a orchestré, en coopération avec le PNUD et l'UIT, le lancement du partenariat pour un secteur numérique au service du développement durable, en marge de la session en cours, et il encourage les autres États à le rejoindre. Il a récemment présidé l'Organisation de coopération numérique et est un membre actif de l'UIT. En novembre 2023, il accueillera le forum régional de l'UIT sur le développement consacré aux États arabes.

101. **M. Hossain** (Bangladesh) dit que, soucieuses de mettre les atouts de la révolution numérique au service du développement durable, les autorités bangladaises investissent massivement dans la construction d'infrastructures et dans l'amélioration de la couverture d'Internet pour des services dématérialisés plus accessibles et abordables. En collaboration avec le PNUD, elles facilitent le passage des services publics au numérique, l'inclusion financière et numérique, la prestation des services publics et la formulation de politiques basées sur des données.

102. La fracture numérique, l'écart de connaissances et le fossé du haut débit persistent entre les États et à l'intérieur des pays. Près de 43 % de la population des pays en développement n'a pas accès à Internet. Dans les pays les moins avancés, seules 19 % des femmes

utilisent cet outil, contre 31 % des hommes. Les problèmes d'accès et de coût et les autres obstacles à l'usage des technologies de l'information et des communications dans les pays du Sud doivent être réglés de toute urgence. Ces pays ont besoin d'investissements dans l'infrastructure numérique, d'un accès abordable à Internet et d'une aide à la recherche et au développement ; cela leur permettrait de tirer parti de l'intelligence artificielle et de la nouvelle vague de technologies de pointe basées sur les données. Le renforcement des capacités dans les domaines du commerce en ligne, de la création de contenus et de la commercialisation de produits, de biens et de services numériques pourrait créer de l'emploi et des recettes.

103. Le pacte numérique mondial doit viser à rationaliser la coopération numérique, à réduire la fracture numérique et à mettre en place une architecture de la gouvernance technologique qui encourage l'innovation et la croissance tout en garantissant l'inclusion et en protégeant les droits humains. La coopération internationale est nécessaire pour prévenir les cyberattaques, protéger la confidentialité des données et la liberté d'expression et lutter contre les contenus illégaux et néfastes diffusés en ligne. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent jouer un rôle complémentaire dans la facilitation de l'accès à la technologie et la répartition des bienfaits de la transformation numérique. La mise en commun des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques pourrait stimuler la croissance économique et faire progresser le développement durable.

104. **M^{me} Sahfiq** (Pakistan) dit que l'ère du numérique est pleine à la fois de perspectives sans précédent et de défis considérables. L'informatique et les communications ne jouent pas seulement un rôle central dans le développement durable, elles peuvent également combler les fossés creusés par la mondialisation. Mais pour l'heure, la fracture numérique est une dure réalité. Pour beaucoup, en particulier dans les pays en développement, les bienfaits de la révolution technologique demeurent hors de portée car les problèmes de coût des infrastructures et d'habileté numérique persistent.

105. La réduction de la fracture numérique et des écarts dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation exige que l'on investisse dans des infrastructures numériques durables et que l'on intensifie les transferts de technologies et le renforcement des capacités. Le régime de propriété intellectuelle devrait être réexaminé : selon les situations, les droits connexes tantôt facilitent, tantôt entravent la réalisation des objectifs de développement

durable. Les technologies qui sont nécessaires aux pays en développement pour atteindre ces objectifs devraient avoir le statut de biens publics mondiaux. Il faut également réfléchir aux moyens de tirer un meilleur parti des projets relatifs à la science ouverte, aux technologies libres et aux biens numériques. Il s'agirait de fixer des objectifs qui orientent la recherche scientifique et ainsi aider les pays en développement à accélérer sur la voie du développement durable.

106. Un accord international sur la technologie, aligné sur les objectifs de développement durable, est nécessaire. Un cadre de ce genre offrirait aux pays en développement un accès privilégié aux technologies de pointe dont ils ont besoin et mettrait un terme aux restrictions discriminatoires. L'accent serait mis sur l'aide aux recherches scientifiques essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs environnementaux.

107. **M^{me} Rodrigues-Birkett** (Guyana) dit que les technologies comme l'intelligence artificielle doivent servir au développement et qu'il faut créer des mécanismes de lutte contre les mauvais usages. Il convient également de combler l'écart croissant entre les pays où ces innovations voient le jour et ceux qui peinent ne fût-ce qu'à disposer d'un accès stable et abordable à Internet. Il faut reproduire et intensifier les efforts visant à remédier aux problèmes d'accès dans les pays en développement. La pleine participation des femmes et des filles aux processus scientifiques et technologiques ne doit pas être entravée.

108. Le Guyana travaille à la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire qui accélérera la transition numérique et renforcera l'enseignement scolaire des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Le pays salue les efforts visant à relancer les activités du Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation et à créer un conseil scientifique consultatif qui informera les États Membres des avancées scientifiques et technologiques.

109. Dans les discussions sur la mondialisation et l'interdépendance des pays, l'équilibre est la clé. Les principaux objectifs doivent consister, d'une part, à exploiter de manière responsable les avantages de l'intensification du commerce, des investissements transfrontaliers et des échanges interculturels, et, d'autre part, à pallier les déséquilibres qui existent inmanquablement dans la capacité des États à rivaliser sur un pied d'égalité sur des marchés ouverts. Il s'agit aussi de s'attaquer au terrorisme et à la criminalité organisée internationale. Il faut que le système multilatéral et la collaboration entre partenaires du secteur privé, du monde universitaire et de la société

civile soient plus efficaces. Des changements sont nécessaires à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies pour remédier aux inégalités et aux lacunes intrinsèques.

110. **M^{me} Chivundu** (Malawi) souligne le rôle important joué par les technologies de l'information et des communications durant la pandémie de COVID-19. Par exemple, l'apprentissage en ligne a permis de maintenir les services éducatifs. Dans le même temps, la pandémie a mis en lumière la profonde fracture numérique qui existe entre pays développés et pays en développement. À l'instar du Malawi, ces derniers ont peiné à organiser le télétravail faute d'accès suffisant aux technologies nécessaires.

111. Les technologies de l'information et des communications ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les effets des changements climatiques. La communauté internationale devrait renforcer les systèmes et mécanismes d'alerte et d'intervention rapides en recourant à des dispositifs numériques et à un savoir autochtone mis à jour et en diffusant efficacement des bulletins météorologiques. Pour renforcer la résilience des ménages et des communautés, il conviendrait de financer le déploiement de dispositifs d'alerte rapide, de technologies énergétiques efficaces et de systèmes agricoles intelligents face au climat.

112. En partenariat avec le PNUD, les autorités malawiennes sont en train de lancer un projet de transformation numérique inclusive axé sur l'amélioration de la gouvernance électronique et la réduction de la fracture numérique. Elles se sont également associées à la Banque mondiale pour répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures numériques (couverture de l'ensemble du territoire, centres de données, systèmes de partage des données, etc.).

113. Toutes les parties prenantes doivent continuer à œuvrer en faveur de l'accessibilité, de la maîtrise des coûts et de l'habileté numérique afin de réduire la fracture numérique et de promouvoir le développement socioéconomique dans tous les pays, en particulier dans ceux que la révolution technologique a laissés de côté. Il incombe aux pays de protéger la vie privée et de garantir la sécurité des personnes vivant sur leur territoire tout en stimulant l'innovation et la créativité. Les pratiques durables qui limitent l'empreinte carbone des technologies numériques doivent être adoptées. Il faut que les États, les grandes entreprises, la société civile et le milieu universitaire collaborent pour élaborer des politiques globales qui instaurent un

équilibre entre le progrès technologique et la responsabilité environnementale.

114. **M. Aristov** (Fédération de Russie) dit que la transition numérique est entravée par une fracture numérique croissante. Par l'intermédiaire du système des Nations Unies pour le développement, la Fédération de Russie met en œuvre des programmes de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences numériques des jeunes dans les pays de la Communauté d'États indépendants et en Afrique.

115. La rapidité du progrès scientifique et technologique fait peser le risque d'une dépendance technologique croissante des pays du Sud et d'une érosion de leur souveraineté numérique. À cela s'ajoute la menace accrue d'une monopolisation du marché de l'informatique et des communications, lorsque l'accès de populations entières aux ressources informatiques de base dépend de sociétés de capital-risque privées étrangères qui servent parfois les intérêts politiques des pays dont elles relèvent juridiquement. Il est de plus en plus nécessaire que les grandes entreprises technologiques adoptent un comportement transparent et responsable. Les mesures visant à réglementer l'économie numérique doivent prendre en compte les intérêts des petites et moyennes entreprises au même titre que ceux des grandes sociétés.

116. La Fédération de Russie soutient une internationalisation d'Internet qui se fasse sur la base des principes et des normes universellement reconnus du droit international et qui soit au service des personnes. Les États doivent jouer un rôle central dans le système de gouvernance d'Internet, lequel ne saurait être soumis à aucune influence (restrictions politiques unilatérales, intérêts commerciaux, etc.) afin de garantir la sûreté, l'intégrité, la continuité, la stabilité, la pérennité et la sécurité des infrastructures critiques mondiales.

117. Les recommandations formulées par le Secrétaire général à la suite de l'état des lieux concernant l'aide actuellement disponible pour les pays à revenu intermédiaire sont trop générales. Les décisions politiques relatives à une réduction du fardeau de la dette doivent être fondées sur d'autres critères que le PIB. Il manque des propositions concrètes concernant l'introduction de nouvelles stratégies et instruments ou visant à améliorer l'efficacité des mesures existantes, l'objectif étant de permettre aux pays à revenu intermédiaire de bénéficier d'un soutien financier renforcé et de leur assurer une croissance économique inclusive et soutenue. En conséquence, il convient de considérer cet état des lieux comme un point de départ en vue de la reconnaissance des problèmes rencontrés

par ces pays et de l'élaboration de stratégies de développement efficaces.

118. L'idée selon laquelle un groupe de pays serait culturellement supérieur à un autre n'a pas sa place dans le monde multipolaire en devenir. La Russie continuera de financer des projets associant culture et développement durable en Arménie, au Bélarus, en Guinée, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Zimbabwe. Il n'a pas non plus été fait mention des mesures coercitives unilatérales dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/78/224) bien que certains de ces pays, tels le Bélarus, Cuba, l'Iran, le Nicaragua et le Zimbabwe soient sous le coup de sanctions occidentales.

La séance est levée à 13 h 5.